

## **AU CONGRÈS F.O. DE LA MÉTALLURGIE...**

**«Ni catho, ni coco»... ni socialo!**

Les débats et interventions au Congrès de la Métallurgie F.O. (à Dunkerque les 12, 13, et 14 mai 1993) donnent des indications précieuses sur l'orientation de la centrale de l'Avenue du Maine.

On trouvera, par ailleurs, l'intervention du camarade Jean-Yves BROCHARD du Syndicat F.O. des Métaux d'Ancenis. Ce camarade était d'autant plus fondé à s'exprimer comme il l'a fait que les Métallurgistes d'Ancenis sont confrontés à une situation dramatique due, pour une large part, à la politique du franc fort poursuivie avec opiniâtreté, pendant dix ans, par les «socialistes».

Marc Blondel, analysant les débats du congrès à propos de la «gestion des emplois et des compétences» a déclaré: «Sauf à considérer qu'il faille l'utiliser pour créer une séparation, je ne pense pas que ce que j'ai lu soit de nature à nous inquiéter».

«Utiliser pour une séparation?»... Dans l'esprit de Blondel, les opposants à la G.P.E.C. seraient-ils des scissionnistes en puissance?... On aimerait qu'il clarifie sa pensée!

Quoiqu'il en soit, il semble difficile de partager l'optimisme du secrétaire général de la C.G.T.F.O. Mais le mieux est de juger sur pièces.

Que dit la résolution adoptée avec, semble-t-il, l'accord des «amis» de Marc Blondel? Après un coup de chapeau à l'idéologie européenne et affirmé: «sa volonté de voir s'engager des négociations pour la mise en place de conventions collectives européennes dans les branches professionnelles, afin de garantir une évolution sociale positive pour les salariés», le Congrès se félicite de la création de «comités d'entreprises européens», ce qui ne saurait manquer de faire plaisir aux subsidiaires de la C.E.S. et aux patrons de l'U.I.M.M.

«Le Congrès condamne les opérations, qui au nom du libéralisme, font que des entreprises ou des dirigeants de multinationales s'efforcent de réduire les garanties obtenues pour les salariés dans les pays industrialisés. Plusieurs affaires récentes en sont la démonstration. Cela existe aussi lorsque des entreprises françaises délocalisent leur production dans des pays à bas niveau de rémunération où les salariés sont exploités et les conditions de travail dangereuses et néfastes».

Mais venons-en à l'essentiel, c'est-à-dire à la «gestion des emplois et des compétences» au sujet de laquelle la résolution a, au moins, le mérite de la clarté... Dans un chapitre intitulé: «NOUVELLES TECHNIQUES DE GESTION DU PERSONNEL»: «Le 16<sup>ème</sup> Congrès affirme qu'il convient d'opposer à l'action des directions d'entreprise nos propres idées et notre conception de la place du salarié dans l'entreprise».

Ainsi Huc et ses amis se proposent en matière de «gestion du personnel» d'opposer: «nos propres idées et notre conception de la place du salarié dans l'entreprise». Autrement dit, et si les mots ont un sens, Huc et ses amis réinventent «l'auto-gestion» dont les «syndicalistes» chrétiens, eux-mêmes, n'osent même plus se prévaloir!

Mais qui veut la fin veut les moyens la résolution indique:

« que le bilan d'évaluation professionnel doit être négocié et avoir pour finalité:

- d'identifier les acquis des salariés et les valoriser, afin d'obtenir une véritable reconnaissance professionnelle,
- de mieux élaborer les contenus de formation incluses et garanties par les accords sur les classifications,
- d'anticiper sur les évolutions des métiers et faire en sorte que l'entreprise prenne à sa charge les besoins nécessaires pour la formation garantissant les salariés dans leur emploi».

Autrement dit, le syndicat «négocierait le bilan d'évaluation professionnelle» pour «mieux élaborer le contenu des formations» et ce afin de garantir «l'emploi».

Quel emploi et où?... Dans l'entreprise ou ailleurs? On retrouve là les idées chères à Martine Aubry. On

n'est plus chômeurs mais «*en formation*» en vue d'une hypothétique «*réinsertion*».

Décidément, les jésuites n'ont pas perdu la main et savent enseigner l'art de pratiquer la «*restriction mentale*». Quoiqu'il en soit pour les tenants du «*catholicisme social*» le «*bilan d'évaluation professionnelle*» dont les métallos d'Ancenis ont fait l'expérience et qui a coûté une grève à l'entreprise, devrait «*impliquer*» les syndicats, moyennant quoi: «*la gestion prévisionnelle des emplois et des métiers doit conduire à maintenir l'emploi*».

On peut toujours croire au paradis, l'ennui est que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a, précisément, été inventée pour anticiper les licenciements dans les entreprises en faisant en sorte que les meilleurs (au regard des patrons) restent et que les autres s'en aillent, si possible, en douceur, ce qui implique ... la complicité des syndicats!

Cela étant, reconnaissons qu'il serait injuste de ne pas reconnaître qu'un effort a été fait pour, au moins dans la forme, tenir compte des critiques et que, par ailleurs, notamment sur les salaires, sur la désinflation compétitive, sur la loi du 11 février 1950, la résolution réaffirme des principes avec lesquels on ne peut être que d'accord. N'empêche que Michel Huc a réussi à glisser dans la résolution une approbation de «*l'idéologie communautaire*» qui fonde sa pensée calquée sur celle du «*catholicisme social*».

Il semblerait que Marc Blondel ait scandé à la tribune: «*ni catho, ni coco*». Évitions de tomber dans le travers, de juger sur la forme (que pour ma part je ne trouve pas particulièrement heureuse... à chacun son mauvais goût !) mais essayons de comprendre le fonds.

Mettre sur le même plan catholicisme et communisme peut sembler hardi. Le moins qu'on en puisse dire est qu'ils n'appartiennent pas à la même tradition... Mais, passons.

En revanche, exprimons notre plein accord avec Marc Blondel s'il a voulu affirmer la nécessité de maintenir l'indépendance du mouvement syndical et notamment de le soustraire à toute inféodation à l'état, mais alors, mon cher Marc, il faut aller plus loin.

*Ni catho, ni coco...* mais aussi... *ni socialo!* même surtout lorsque les «*socialos*» deviennent des cathos camouflés!

**Alexandre HÉBERT.**

-----

## **INTERVENTION DE J. Y. BROCHARD AU CONGRÈS DE LA MÉTALLURGIE...**

Tout d'abord, camarades, au nom du *Syndicat des Métaux d'Ancenis*, je soutiens l'initiative prise ce matin d'une motion de soutien aux camarades métallos allemands en grève pour leurs salaires.

Je voudrais revenir sur l'exposé fait tout à l'heure par le camarade trésorier de la Fédération qui, avec Paulette Hoffman, Roulet et Raignoux, serait d'accord pour la G.P.E.C.

Cet exposé, camarades, me fait penser à Maastricht. D'un côté les gens qui votaient OUI étaient intelligents, ceux qui votaient NON étaient des imbéciles qui n'avaient rien compris.

Pour la G.P.E.C., idem, les intelligents seraient POUR et les «*cons*» comme moi, de la base qui sommes CONTRE, seraient des imbéciles. Camarades, le Congrès appréciera.

Dans sa résolution générale, le 15<sup>ème</sup> congrès de la Fédération de la Métallurgie condamnait la gestion prévisionnelle des effectifs. Le mandat n'a pas été respecté. Aujourd'hui, la Fédération remet à l'ordre du jour cette G.P.E. qui devient trois ans après la G.P.E.C.

Pour le Syndicat des Métaux d'Ancenis, c'est inacceptable.

Camarades, il faut se méfier des modes: en 87, la Direction de chez MANITOU a voulu nous faire avaler l'individualisation des salaires. Cela non plus n'était pas triste. Pour être augmenté, il fallait passer au confessionnal, puis, pour être pardonné, amener à son chef, des fleurs ou un petit lapin de garenne....

Après une grève très dure, la Direction a dû mettre son projet au placard, la prime à la «*lèche*» n'est pas passée.

Aujourd'hui, chez MANITOU, après avoir eu recours à la modulation et au chômage partiel jusqu'à un

horaire hebdomadaire de 22h30, la Direction prétend qu'elle ne peut plus continuer dans ce sens et nous annonce en décembre 92 un plan social comprenant 180 licenciements.

D'emblée, nous avons refusé cette fatalité en nous opposant catégoriquement aux licenciements. Notre fermeté a obligé la Direction à ramener le nombre de licenciements à 80 personnes dont 30 F.N.E. à 55 ans et 56,5 ans et 50 licenciements secs. Le syndicat a rempli son rôle, celui de contrepoids, face aux exigences de la Direction.

En aucun cas, nous n'aurions accepté de cautionner ces licenciements et face aux 50 licenciés, camarades, notre syndicat peut se présenter sans crainte et sans plexiglas.

A aucun moment, nous nous sommes associés avec la Direction au plan de licenciement. Cette conception du syndicalisme pratiquée depuis plus de 30 ans, nous permet aujourd'hui d'être largement majoritaire dans toutes les entreprises de la métallurgie d'Ancenis.

C'est pourquoi, le Syndicat des Métaux d'Ancenis demande que le congrès condamne la G.P.E.C.

Et, pour conclure, si nous nous sommes si bien développés dans notre pays d'Ancenis, c'est bien grâce à l'Union Départementale 44 et l'Union Locale d'Ancenis.

Ce qui veut dire, en clair, que nous n'avons pas besoin de structures parallèles.

Merci camarades!

-----

## LA SANCTION...

Dans son intervention au Congrès de la Métallurgie de Dunkerque, le délégué des métaux d'Ancenis (44) a expliqué comment, en dépit d'un accord passé, selon toute vraisemblance, entre la Direction, la CFDT et Martine Aubry, l'opposition énergique du syndicat F.O. a permis de réduire le nombre de licenciements prévu (en vertu d'une technique qui s'apparente à celle de la G.P.E.C) de 180 à 50... N'empêche, malgré tout, 50 «licenciements secs» ont eu lieu.

A l'occasion des élections au C.E, les travailleurs ont eu la possibilité de sanctionner l'attitude des différents syndicats... Ils ne se sont pas trompés!

Le 3 juin, ils ont sanctionné ceux qui, au nom, de «l'économie de marché» (sans «marché» dans la mesure où il n'y a plus de pouvoir d'achat) capitulaient honteusement devant les exigences du D.R.H et de ses collaborateurs syndicaux ou non sans oublier, bien sûr, sa majesté l'État lui-même.

F.O. augmente son rayonnement, les autres en perde encore un peu plus!

*Vox Populi... Vox Dei...*

**Alexandre HÉBERT.**

-----

## LE SYNDICAT F.O. DES MÉTAUX D'ANCENIS COMMUNIQUE:

Le jeudi 3 juin 1993 se sont déroulées les élections des membres du *Comité d'entreprise* chez MANITOU, entreprise de 800 salariés, qui ont donné les résultats suivants:

1<sup>er</sup> Collège:

FO	63.51 % en titulaires	+ 1.73 % par rapport à 1991
	64.93% en suppléants	+ 2.82 % par rapport à 1991
CFDT	19.96 % en titulaires	- 2.03 % par rapport à 1991
	20.04% en suppléants	- 2.28 % par rapport à 1991
CGT	16,53 % en titulaires	+ 0.30 % par rapport à 1991
	15.03 % en suppléants	- 0.54 % par rapport à 1991

2ème Collège:

FO	Titulaire,	100 % des voix:	1 élu
	Suppléant,	100 % des voix :	1 élu

Ces élections ont eu lieu après la tentative de la Direction de licencier 180 personnes en janvier.

F.O. s'est catégoriquement opposé à ces licenciements et, après de longues négociations, a ramené à 50 le nombre de licenciements secs.

Les résultats de ces élections prouvent que les salariés sont d'accord avec cette politique, en opposition avec la G.P.E.C.

-----